

**Forum :** CES= conseil économique et social

**Question :** I.A, productivité,emploi et croissance

Problématique : Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A pour le monde du travail?

**Soumis par :** Délégation de l'Italie

## Assemblée Générale,

*Réitérant* l'importance du rôle du CES dans la promotion de la coopération internationale en matière économique et sociale, conformément à la Charte des Nations Unies,

*Se référant* aux dispositions de sa résolution 2722 du 10 janvier 2024, ainsi qu'à la Lettre datée du 14 juillet 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, mettant en avant l'impact des technologies émergentes sur le développement économique et social,

*Prenant acte* de la résolution A/RES/73/266 de l'Assemblée Générale sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans les transformations économiques mondiales,

*Rappelant avec préoccupation* les bouleversements que l'intelligence artificielle (IA) entraîne dans le monde du travail, tant en termes d'opportunités que de défis pour les travailleurs, les employeurs et les gouvernements,

*Reconnaissant* les disparités croissantes entre pays et populations dans l'accès aux technologies d'intelligence artificielle,

*Affirmant* que l'IA, utilisée de manière responsable, peut contribuer à améliorer les conditions de travail et à réduire les écarts de productivité

1. *Exhorte* les États membres à concevoir des stratégies nationales favorisant l'intégration de l'IA dans les marchés du travail, tout en mettant en place des politiques inclusives pour protéger les droits des travailleurs et les emplois ;
2. *Préconise* la création de programmes internationaux de formation continue et de reconversion professionnelle pour préparer les travailleurs aux transformations induites par l'IA et l'automatisation ;
3. *Invite* les États membres à renforcer leur coopération avec les organisations internationales et le secteur privé pour développer des solutions d'IA visant à créer des emplois et améliorer les conditions de travail, en soutenant particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) ;
4. *Suggère* la mise en place d'un fonds international, intitulé « IA et Travail », destiné à :
  - a. Soutenir la formation et la reconversion des travailleurs dans les pays en développement,
  - b. Financer la recherche sur l'impact de l'IA sur l'emploi,
  - c. Promouvoir le développement de technologies adaptées aux besoins locaux ;
5. *Décide* de constituer un groupe de travail sur l'IA et le monde du travail, composé d'experts des États membres, pour :

- a. Identifier les opportunités et les risques liés à l'IA sur le marché de l'emploi,
- b. Proposer des politiques adaptées pour répondre aux défis des transformations numériques,
- c. Recommander des mesures garantissant que les bénéfices de l'IA soient partagés équitablement ;

6. *Demande* au Secrétaire général de soumettre des rapports annuels au CES concernant l'impact de l'IA sur l'emploi, avec des études de cas, des exemples de bonnes pratiques et des recommandations pour améliorer les réponses des États membres.

**Adoptée par le Conseil économique et social.**